

POINTS D'INFORMATION SOCIALE ET D'ACCÈS AUX DROITS



QUE FAIRE EN CAS
D'AGRESSION,
OU DE VOL ?

Permanences
gratuites

confidentielles

avec ou sans
rendez-vous



CONNAÎTRE
MES DROITS ?



COMMENT COMPRENDRE
UN DOCUMENT ADMINISTRATIF ?



QUE FAIRE EN CAS DE LITIGE
AVEC SON EMPLOYEUR ?

POINTS D'INFORMATION SOCIALE ET D'ACCÈS AUX DROITS

Le droit protège mais il est parfois complexe: droit du travail, droit de la famille, droit de la consommation, droit du logement... Afin de vous apporter une aide juridique ou administrative, la Ville de Bagnolet et le Centre communal d'action sociale (CCAS) ont mis en place au cœur des quartiers des Points d'information sociale et d'accès aux droits avec ou sans rendez-vous selon les cas. Ils permettent aux Bagnoletais d'être renseignés, orientés et aidés afin de faire valoir leurs droits et de bénéficier des services et des aides légales.

Permanences
gratuites

confidentielles

avec ou sans
rendez-vous

◆ Sans RDV ◆ Sur RDV

Service	Intervenant	Hôtel de Ville ● CMS	Anne-Frank 01 49 93 61 92
Aide aux victimes d'infraction pénale	■ SOS Victimes 93: 01 41 60 19 60	Mer. 14h-17h	
Victimes de violence	■ CMS: 01 56 63 91 01	● 1 Jeu. sur 2 9h30-14h Ven. 9h30-16h15	
Accès aux dispositifs sociaux légaux et facultatifs	■ CCAS - Service aide légale 01 49 93 60 00	◆ Lun.>Ven. 9h-17h30	
Accès aux droits juridiques généraux	■ Ville de Bagnolet 01 49 93 60 00	◆ Lun. 17h30-19h30	
Permanences sociales et accès aux droits	■ Ville de Bagnolet - Service accueil social 01 49 93 64 10	◆ Lun.>Ven. 9h30-12h30/13h30-17h30 ◆ Mar. 9h30-12h ◆ Jeu 9h30-12h	◆ Lun. 14h-17h ◆ Mar. 9h30-12h/14h
Écrivains publics	■ Ville de Bagnolet		◆ Ven. 9h-12h
Écrivain administratif et informations sociales	■ Ville de Bagnolet - Service accueil social 01 49 93 64 10	◆ Lun. 13h-16h Mar. 9h-12h Jeu. 9h-12h Ven. 14h-17h	◆ Lun. 9h-12h ◆ Ven. 14h-17h
Accès aux droits CAF	■ CAF: 01 49 35 55 88		
Accès aux droits CRAMIF	■ Cramif: 01 83 72 65 79		◆ Jeu. 14h-16h
Consommation/Surendettement	■ Association Léo-Lagrange Permanence téléphonique: 01 53 09 00 29. Uniquement le mercredi de 10h à 12h. Les rendez-vous sont à prendre directement auprès des centres de quartier.		◆ 3 ^e Jeu. du mois 9h-12h

Aide aux victimes

Ces permanences sont ouvertes à toute victime d'infraction pénale (victime d'un vol arraché, accident de la voie publique, violences conjugales...). La juriste assure l'évaluation, l'accompagnement dans les différentes démarches juridiques et propose les orientations adaptées.

Victimes de violence (dès 14 ans)

Une première écoute est effectuée et une prise en charge thérapeutique peut être proposée par la psychologue. Ces consultations sont gratuites et confidentielles.

Accès aux dispositifs sociaux légaux et facultatifs

Instructions des demandes d'aides sociales légales obligatoires et facultatives : Revenu de solidarité active (RSA), Couverture maladie universelle (CMU), placement en institution, demande de dossier pour la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), carte Améthyste, Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), domiciliation, fond de solidarité au logement, fond de solidarité énergie, aide aux factures d'eaux, allocation chèque taxis...

Accès aux droits juridiques généraux

Conseil, orientation, écoute.

Permanences sociales et accès aux droits

Accompagnement social avec ou sans rendez-vous, uniquement pour les situations sociales qui nécessitent une prise en charge rapide.

Écrivains publics

Aide et/ou rédaction de courrier.

Écrivain administratif et informations sociales

Accès aux droits, retraite, justice, sécurité sociale, droit du travail, fiscalité, logement, demande de nationalité française, aide à la rédaction de documents.

Accès aux droits CAF

Information et aide sur vos droits à la Caisse allocation familiale.

Accès aux droits de la CRAMIF

Informations et traitement des dossiers de couverture santé.

Consommation surendettement

Information sur la consommation, traitement et constitution des dossiers de surendettement.

	Les Coutures 01 41 58 55 40	Guy-Toffoletti 01 48 57 48 43	Pablo-Neruda 01 49 93 60 63	Anatole-France 01 48 97 17 48	La Fosse-aux-Fraises 01 43 60 77 01
-17h	◆ Ven. 16h-18h ◆ Sam. 10h-12h ◆ Lun. 14h-17h ◆ Mer. 14h-17h ◆ Jeu. 9h30-12h ◆ Mer. 9h-12h	◆ 1 Mar. sur 2 14h-17h ◆ 1 Jeu. sur 2 9h30-12h ◆ Mer. 9h-12h	◆ Lun. 14h-17h ◆ Mer. 9h30-12h ◆ Jeu. 9h-12h	◆ Mar. 9h-12h	◆ 1 Mar. sur 2 14h-17h ◆ 1 Jeu. sur 2 9h30-12h ◆ Lun. 9h-12h
	◆ Mar. & Jeu. 14h-17h	◆ Lun. 14h-17h	◆ Mer. 9h12h		◆ Lun. 14h-17h
	◆ Mar. 9h-12h				
	◆ 1 ^{er} Mar. du mois 9h-12h	◆ 4 ^e Jeu. du mois 14h-17h			◆ 1 ^{er} Lun. du mois 9h-12h

POINTS D'INFORMATION SOCIALE ET D'ACCÈS AUX DROITS

- 1 Hôtel de Ville**
Place Salvador-Allende • 01 49 93 60 00
- 2 Centre municipal de santé Elsa-Rustin (CMS)**
13, rue Sadi-Carnot • 01 56 63 91 00
- 3 Centre social et culturel de quartier Anne-Frank**
61, rue Girardot • 01 49 93 61 92
- 4 Antenne Anatole-France**
101, rue Anatole-France • 01 48 97 17 48
- 5 Centre social et culturel de quartier Les Coutures**
37, rue Jules-Ferry • 01 41 58 55 40
- 6 Centre social et culturel de quartier La Fosse-aux-Fraises**
17/25, rue de la Capsulerie
(th7) 01 43 60 77 01 • (th8) 01 43 60 35 74
- 7 Centre social et culturel de quartier Guy-Toffoletti**
Les Parcs de La Noue
43, rue Charles-Delescluze • 01 48 57 48 43
- 8 Centre social et culturel de quartier Pablo-Neruda**
36, rue Pierre-et-Marie-Curie • 01 49 93 60 63

